

04 NOV. 2020

Ajaccio, le

Direction Santé-Environnement et Veille Sanitaire
Service Santé-Environnement de Corse-du-Sud
Affaire suivie par JD CHIAPPINI
Tél : 04 95 51 99 58
Fax : 04 95 51 99 44
I:\DT 2\AVS\SE\SANTE ENVIRONNEMENT\DECHETS\ISDND VIGGIANELLO\avis ISDND
Viggianello Oct 2020.doc

La Directrice Générale

à

Monsieur le Directeur de la DREAL Corse
Service Risques, énergie, transports
19 cours Napoléon – CS 10 006
20 704 AJACCIO

Références à rappeler : SE2A/JDC N° 403

Objet : ISDND Viggianello.

Réf : Mon courrier du 19 août 2016 (SE2A/JDC n°592)

Par transmission électronique du 13 octobre 2020, vous avez sollicité l'avis de mes services sur le nouveau projet d'extension de l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) exploitée par le Syvadec sur la commune de Viggianello.

En opportunité, ce projet vise à répondre à un nouveau besoin de stockage de déchets ménagers non dangereux en Corse.

Aussi, compte tenu de la prochaine saturation du site actuel, il est sollicité une nouvelle extension de stockage par un accroissement du compactage des déchets acheminés et une rehausse du point culminant du stockage à la côte 128,8 m NGF.

L'installation traitera les déchets non dangereux tels qu'actuellement. Le projet d'extension ne remet pas en cause les aménagements actuels prévus pour la gestion des lixiviats, des eaux pluviales et du biogaz, toutes les infrastructures et utilités en place seront maintenues.

Au final, un site qui avait vocation à recevoir initialement 440.000 tonnes de déchets ménagers, après avoir obtenu par un dernier arrêté préfectoral du 28 février 2019 une autorisation d'augmentation portant sur une capacité totale de stockage de 687.500 tonnes, sollicite l'obtention d'une nouvelle autorisation qui consistera à augmenter la capacité totale du site de 63.000 tonnes afin de la porter à 750.500 tonnes.

Il est à noter que la capacité annuelle du site demandée reste de 110.000 tonnes, afin de permettre de traiter les déchets du SYVADEC jusqu'à l'ouverture de l'ISDND de Viggianello 2 projet porté par la « SARL Lanfranchi-Environnement ».

Sur la forme, le projet présenté est détaillé, l'analyse de l'environnement et de l'impact du site sont bien documentés. Le dossier comprend une évaluation des risques sanitaires recevable qui respecte le formalisme des référentiels en vigueur et intègre les enjeux présents à proximité, en particulier les captages de Rena Bianca destinés à l'eau potable de la Communauté de communes du Sartenais Valinco Taravo, dont le périmètre de protection éloigné jouxte l'emprise du site.

Sur le fond, la situation est inchangée par rapport à l'étude du dernier dossier ayant permis la prise de l'acte administratif précité du 28 février 2019, le présent projet est toujours situé dans un environnement compatible avec ce type d'activité.

Toutefois, le dossier d'étude d'impact appelle de ma part les remarques suivantes :

- ✓ Le suivi qualitatif du Vetricelli et du Rizzanese présente une synthèse des mesures effectuées de 2015 à 2017 (page 143 de l'étude d'impact).
L'article 6.6 de l'arrêté préfectoral du 28 février 2019 prévoit une fréquence de mesures semestrielle.
Aussi, il convient que le bureau d'études transmette le suivi analytique jusqu'à 2020 de ces deux cours d'eau impactant la nappe du Rizzanese.
- ✓ L'alimentation en eau sanitaire de l'ISDND est effectuée par un forage d'eau situé à l'entrée du site (page 152 de l'étude d'impact), ce forage devra faire l'objet d'une déclaration au titre de l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales, Cerfa N°13837*02, à déposer en mairie de Viggianello, avec précision concernant les usages.
Aussi, il convient que le bureau d'études transmette une preuve de dépôt de cette déclaration.
- ✓ Concernant les activités de baignade, il est fait état que l'ARS de Corse (page 153 de l'étude d'impact) n'effectue pas de suivi sanitaire de la qualité de l'eau de baignade de la plage de « Capu Laurosus », ce suivi sanitaire est effectif depuis la saison estivale 2020.
Aussi, il convient que le bureau d'études fasse figurer cette situation dans le dossier d'étude d'impact.
Concernant le site de baignade « Pont génois Spina Cavallu », le classement qualité est « BON » conforme à la directive européenne pour les saisons estivales 2019 et 2020, on ne constate pas de pollution bactérienne chronique comme présenté à tort dans l'étude d'impact.
Aussi, il convient que le bureau d'études fasse figurer cette situation dans le dossier d'étude d'impact.

De plus, il m'appartient de rappeler que par le passé un signalement faisait état d'une contamination des eaux souterraines par les lixiviats provenant du centre d'enfouissement, (voir courrier visé en référence).

Un même constat fait l'objet de divers commentaires, à savoir :

- ✓ (Annexe 1 - Rapport de reconnaissances géotechniques prévu dans le cadre de la demande d'autorisation de 2007 Page 14) : « Il apparaît nettement des signes de pollution qui sont probablement liées à la présence de lixiviats des déchets stockés, non collectés qui s'infiltrent dans le substratum granitique ».
- ✓ (Annexe 1 - Rapport de reconnaissances géotechniques prévu dans le cadre de la demande d'autorisation de 2007 Page 15) : « Les analyses d'eau des piézomètres aval attestent par ailleurs la présence de pollution qui paraît être générée par les déchets stockés sur le site actuel, sans protection et collecte vis-à-vis des eaux souterraines ».

Aussi, cette situation peut, à terme, impacter irrémédiablement la qualité des eaux du champ captant de la nappe du Rizzanese situé sur la rive droite en aval du pont de « Rena Bianca ». Ces ressources assurent l'alimentation en eau de consommation humaine des localités de Propriano et Viggianello, soit une population permanente d'environ 4.200 usagers.

En conséquence, un suivi renforcé du risque de pollution de la nappe phréatique est nécessaire par la création de piézomètres supplémentaires et l'analyse régulière de paramètres témoins, en particulier la conductivité.

Dans l'immédiat, le forage « DFCI » (Annexe 1 - Rapport de reconnaissances géotechniques prévu dans le cadre de la demande d'autorisation de 2007 Page 10) dédié à la lutte contre l'incendie pourrait également être utilisé comme piézomètre de contrôle de la qualité des eaux souterraines.

Les rejets dans le cours d'eau Vetricelli doivent être encadrés et interdits pendant la période d'assec du cours d'eau, ainsi que durant la période du 1er mai au 31 octobre. Tout rejet accidentel devra faire l'objet d'une alerte immédiate des autorités et des services gestionnaires de la ressource en eau située en aval.

En conclusion, au regard du dossier et de l'enjeu, je sollicite la prise en compte des divers éléments précités afin d'être en mesure d'émettre un avis circonstancié.

Pour la Directrice Générale et par délégation,
Le Directeur Santé Environnement
et Veille Sanitaire,

Joseph MAGNAYACCA